



Affiché le 18/09/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Avenant n°2 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 10 collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception » n°20210628-L10**

### Délibération n° 25 09 09

*L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

**Absent :** Monsieur Gérard Saramito.

*Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance*

**Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA**

**Considérant** que le marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 10 collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception » a été attribué par délibération n°21 09 21 du 30 septembre 2021 à l'entreprise Sud-Est-Assainissement (Cagnes-sur-Mer),

**Considérant** que ce marché a été attribué sans minimum et sans maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois,

**Considérant** que par délibération n°24 09 10 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024, la durée de ce marché a été réduite de 2 mois pour une date de fin maximale au 31 octobre 2025,

**Considérant** que la procédure de renouvellement de ces prestations a été déclarée infructueuse pour offre inacceptable,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°2 au marché « *Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 10 collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception* » afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2026, date à laquelle la visibilité sur certains exutoires sera connue et permettra à la Communauté de Communes d'établir une nouvelle sa stratégie d'achat sur ce segment.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Autorise le Président** à signer l'avenant n° 2 avec Sud-Est-Assainissement pour la prolongation du lot 10 « *collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception* » jusqu'au 31 octobre 2026 et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 27*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
B. ELLUL**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALTONS  
55 bis RD 2204  
06440 BLAUSASC  
06.50.00.00